



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N °1, décembre 2020

Volume 1

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)

SINSIN Brice (UAC, Bénin)

ZOUNGRANA T. Pierre, Université de
Ouagadougou, (Burkina Faso)

AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)

AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)

TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)

KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB,
Côte d'Ivoire)

GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC,
Bénin)

OFOUEME-BERTON Yolande (UMN,
Congo)

CHOPLIN Armelle (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, France)

SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)

VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)

TCHAMIE Thiou Komlan, Université de
Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta
Diop (Sénégal)

OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)

HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)

KOLA Edinam (UL, Bénin)

CLEDJO Placide (UAC, Bénin)

CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon
(France)

OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)

ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)

GONZALLO Germain (UAC, Bénin)

KAMAGATE Bamory, Université Abobo-
Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)

KAUDJHS ASSI-Joseph Université
Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)

YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka
(UAC, Bénin)

HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)

BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), ANAGONOU Désiré (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N^o 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	FANGNON Bernard : <i>Dynamique foncière et vulnérabilité des exploitations maraichères dans la commune de Sèmè-Podji (sud-est du Bénin)</i>	05-20
2	KOUAKOU DJAHA NIMLAN Josiana, AMANI ASSIE Felix, BRIN ADOU Kouabenan, KOFFI YAO Jean Julius : <i>Retour des migrants agricoles et problèmes fonciers dans la sous-préfecture de Brobo (Centre de la Côte d'Ivoire)</i>	21-34
3	IBRAHIMA MOUNKAILA Ridouane, DIPAMA Jean-marie, BONTIANTI Abdou, BACHIR Mourtala : <i>Variations climatiques, pressions anthropiques et dynamiques de l'occupation et de l'utilisation des sols : analyse sur les facteurs de la dégradation des terres dans les communes Kourteye, Simiri et Ouallam (Niger)</i>	35-51
4	BASSE Orou Yorou Guy Aymard, ABDOULAYE Abdoul Ramane, TONDRO MAMAN Abdou-Madjidou, GIBIGAYE Moussa : <i>Perceptions des acteurs agricoles sur les déterminants des changements spatio-temporels de la végétation dans le bassin supérieur de l'Okpara au Nord-Bénin</i>	52-64
5	ASSI-KAUDJHIS Narcisse : <i>Contribution des potentialités endogènes à la gestion de la commune d'Oume (Centre- Ouest de la Côte d'Ivoire)</i>	65-77
6	TRAORE Diakalya, SOME YELEZOUOMIN STEPHANE Corentin, FANGNON Bernard, DA DAPOLA EVARISTE Constant : <i>Emergence de l'agriculture de rente et dynamique de la gouvernance coutumière du foncier dans la commune de Kangala (Burkina Faso)</i>	78-88
7	HOUINSOU TOGNIDE Auguste, NASSIHOUNDE COCOU Blaise, KPATOUKPA Kweshivi Bienvenu : <i>Problématique de la gestion foncière dans la commune de Tôffo au Sud-Bénin</i>	89-104
8	AHODO-OUNSOU NADOHOU ALODEDJI Richard, TOHOZIN Antoine Yves et GIBIGAYE Moussa : <i>Enjeux fonciers et jeux d'acteurs dans l'espace rural de la commune de Zê (Bénin)</i>	105-117
9	ABOUDOU YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou : <i>Enjeux et défis de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè au Centre du Bénin</i>	118-134
10	Vincent MOUTEDE-MADJI, Beltolna MBAINDOH : <i>Exploitation pétrolière et dynamique des espaces ruraux dans le Département de la Nya en République du Tchad</i>	135-148

11	ANGOA Roseline Ella Ehoué, KOULAÏ Armand, TAPÉ Bidi Jean : <i>Déterminants et incidences spatio-sociales de la paysannerie dans la localité d'Arrah à l'est de la Côte d'Ivoire</i>	149-160
12	KOUMASSOU M. Thréance, YABI Ibouraïma, BALOUBI M. David, HOUSSOU Christophe Sègbè : <i>Ecueils du code foncier domanial et pratiques foncières locales dans les communes d'Aplahoué et de Klouékanmey</i>	161-176
13	KOUASSI Konan, KOFFI Guy Roger Yoboué, N'GUESSAN N'GUESSAN Francis, ASSI-KAUDJHIS P. Joseph : <i>Enclavement fonctionnel et accès aux marchés ruraux dans la sous-préfecture de Bonon en Côte d'Ivoire</i>	177-191
14	ASSEMIAN Assiè Emile, KOUAKOU Yao Fabrice, BOTTI Vanie David : <i>Cartographie des zones humides destinées à l'agropastoral et à l'approvisionnement en eau potable de la commune de Katiola (centre-nord de la Côte d'Ivoire) par télédétection</i>	192-207
15	SANOU Bakary, ADAM Youssoufou, TONDRO MAMAN Abdou Madjidou, DAKOU Bio Sylvestre, GIBIGAYE Moussa : <i>Dynamique institutionnelle de gouvernance et d'aménagement des espaces frontaliers en Afrique de l'Ouest</i>	208-221
16	KRAMO Yao Valère : <i>Accessibilité géographique aux structures sanitaires et stratégies de résilience en milieu rural dans le Département de Gagnoa en Côte d'Ivoire</i>	222-235
17	ODJOUBERE Jules, DAOUDOU O. Laurent, LAOUROU Jean : <i>Impacts de la pression anthropique sur la forêt classée de l'Ouémé-Boukou dans la commune de Savè au Bénin</i>	236-246
18	GBENOU Pascal, GBESSO Gbodja Houéhanou François, GIBIGAYE Moussa : <i>Spatialisation, usages et essai de multiplication massive des plants de <i>Pterocarpus santalinoides</i> DC. en pépinière dans la commune d'Abomey-Calavi</i>	247-257
19	MAGNINI Seindira : <i>Analyse des perceptions liées à la mobilité des enfants dans la province du Sourou au Burkina Faso</i>	258-270

ENJEUX ET DEFIS DE LA GESTION DES TERRES AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE SAVE AU CENTRE DU BENIN

ISSUES AND CHALLENGES OF AGRICULTURAL LAND MANAGEMENT IN THE COMMUNE OF SAVE IN THE CENTER OF BENIN

Aboudou Ramanou ABOUDOU YACOUBOU MAMA

Université de Parakou aboudou_ramanou@yahoo.fr

RESUME

La présente recherche vise à étudier les enjeux de la gestion des terres agricoles dans la Commune de Savè. Le choix de ce thème est motivé par la pression subie de toutes parts par les terres agricoles de la commune.

La recherche documentaire, les observations directes et les enquêtes réalisées auprès de 160 personnes dans six (06) des huit (08) arrondissements que compte la commune ont permis la collecte des données et informations nécessaires. Cette démarche a été complétée par une analyse à travers le modèle PEIR et une analyse de la dynamique de l'occupation du sol.

Il ressort de l'analyse des résultats que l'accès aux terres agricoles dans la commune de Savè se fait à travers plusieurs modes : l'héritage 53 %, le don 5 %, le prêt 23 %, la location 4 %, et l'achat 15 %. Ainsi, le mode le plus important est l'héritage. Quant à la gestion de ces terres, elle est caractérisée par un régime dualiste ; le régime coutumier et celui moderne.

Par ailleurs, les enjeux de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè sont de plusieurs ordres à savoir : socio-économiques, environnementaux et politiques. Par ailleurs, concernant les défis de la gestion de ces terres, ils sont essentiellement politiques. Donc, une implication accrue des autorités locales de la commune serait nécessaire en vue d'une meilleure gestion des terres agricoles de la commune de Savè.

Mots clés : Enjeu, défi, gestion, terres agricoles, Savè

ABSTRACT

This research has focused on the issues and challenges of agricultural land management in the commune of Savè. The objective of this work is to analyze the issues and challenges of the management of agricultural land in the municipality. The choice of this theme is motivated by the pressure suffered on all sides by the agricultural land of the municipality.

The documentary research, direct observations and surveys carried out with 160 people in six (06) of the eight (08) districts of the municipality have enabled the necessary data and information to be collected. This was supplemented by an analysis using the PEIR model and an analysis of the dynamics of land use.

It emerges from the analysis of the results that access to agricultural land in the commune of Savè is done through several modes: inheritance 53%, donation 5%, loan 23%, rental 4%, and purchase 15%. So the most important mode is inheritance. As for the management of these lands, it is characterized by a dualism regime; the customary regime and the modern one.

In addition, the challenges of managing agricultural land in the commune of Savè are of several orders, namely: socio-economic, environmental and political. Furthermore, regarding the challenges of managing these lands, they are essentially political. So an increased involvement of the local authorities of the commune would be necessary in order to improve the agricultural land of the commune of Savè.

Keywords: Issue, challenge, management, agricultural land, Savè.

INTRODUCTION

La terre jadis n'était pas considérée comme un objet marchand en Afrique. Le dicton selon lequel "La terre n'est pas vendue en Afrique sub-saharienne". L'affirmation suivante qui découle de la première : " La terre est distribuée selon un système de caste, d'âge et de sexe. Elle peut uniquement être transmise conformément à certaines clauses et ne peut être attribuée

de façon permanente à une personne étrangère au clan » (C. Lund, 2000, p. 20) est devenu, de nos jours, obsolète avec la marchandisation des terres agricoles. Ainsi, la terre est surtout considérée comme une ressource économique : « une source de sécurité », « une source de richesse familiale », « un investissement immédiat ». Peu l'envisagent comme une ressource précieuse, héritée du passé et représentant leur futur. La valeur de la terre est davantage liée à sa valeur marchande (dans l'optique de la revendre) plutôt qu'aux possibilités de production agricole qu'elle représente (W. Kadri et B. Oyalowo, cités par J. De Leener, 2011, p. 78).

Par ailleurs, la pression démographique ainsi que l'urbanisation accélérée des villes en Afrique ne sont pas sans conséquences sur les terres agricoles. En effet, bien qu'elle enregistre une croissance exponentielle de sa population, l'Afrique est encore un continent peu urbanisé, mais c'est le continent qui connaît la croissance urbaine la plus rapide G. A. Glèlè, (2015, p. 14). Au Bénin par exemple, la population urbaine représentait 27 % de la population totale en 1979, 36 % en 1992, 38,85 % en 2002 et une projection de 45 % était prévue pour 2012 (G. A. Glèlè, 2015, p. 15). Selon ADEME (2017, p. 8), entre 2006 et 2010, chaque année, 78 000 hectares de terres agricoles ont été consommés par l'urbanisation. Avec cette urbanisation en perpétuelle croissance, les terres agricoles ne pourraient pas être épargnées pour des utilisations à d'autres fins.

En outre, une des conséquences désastreuses de la « nouvelle mode des agrocarburants » et des conséquences de l'augmentation des prix suite à la crise alimentaire de 2008, est la ruée sur les terres agricoles, un phénomène qui touche de plus en plus les pays en voie de développement disposant de réserves de terres, comme le Bénin, (B. Angsthelm, N. Mahinou, A. Lukacs, 2010, p. 16). Ainsi, un certain nombre de pays riches, dépendant des importations alimentaires, ont vu dans la crise une menace pour nourrir leurs propres populations. Ils cherchent donc à externaliser leur production alimentaire nationale en prenant le contrôle d'exploitations agricoles dans d'autres pays, et en achetant ou en louant des terres ailleurs.

Au regard de l'ampleur que prennent ces phénomènes à travers le monde, en général et le Bénin en particulier, dont fait partie la commune de Savè qui n'en est pas épargnée, la sonnette d'alarme mérite d'être tirée. L'objectif de cette recherche est d'analyser les enjeux et défis de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè.

1. Présentation du milieu d'étude

La commune de Savè est située dans la partie centrale du Bénin et au Sud-Est du département des Collines. Elle est localisée entre les 7°10' et 8°22' de latitude nord et 2°10' et 2°45' de longitude est. La Commune de Savè est limitée au Nord par la Commune de Ouèssè, au Sud par la Commune de Kétou, à l'Est par les Etats d'Oyo, de Kwara et d'Ogoun de la République Fédérale du Nigéria et à l'Ouest par les Communes de Dassa et Glazoué et compte actuellement 87 177 habitants sur une superficie de 2 228 km². Elle est située à 255 km environ de Cotonou. Par ailleurs, le fleuve Ouémé lui sert de frontière sur quelques kilomètres à l'Ouest de la Commune (C.E. Fanalonwan, 2017 p. 28). Elle est traversée par la RNIE 2 et la RNIE 5 (Savè - Oké-Owo), (figure1).

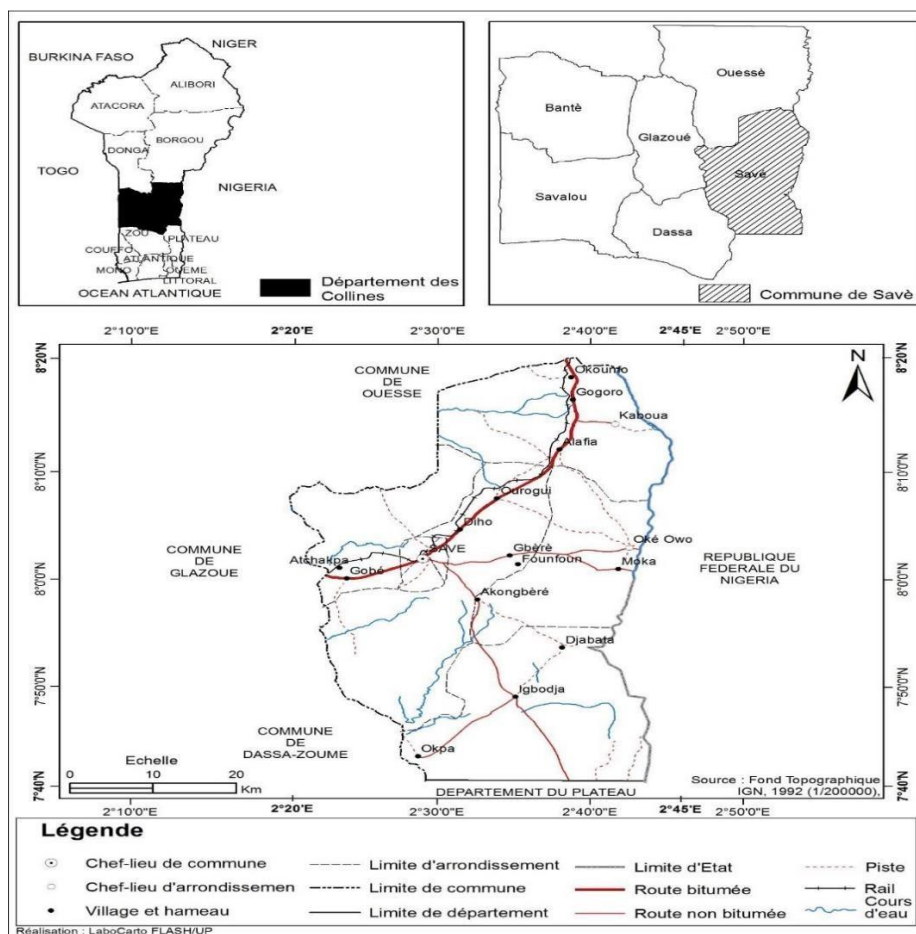


Figure 1 : Situation Géographique de la commune de Savè

Le climat qui y règne est subéquatorial caractérisé par deux saisons pluvieuses (une grande et une petite) et deux saisons sèches (une grande et une petite). Mais depuis peu, ce climat a laissé place à un climat tropical de type soudanien marqué par une saison pluvieuse et une saison sèche. Les hauteurs moyennes des pluies sont de 1 100 mm par an (PAGEFCOM, 2012, p. 3). Les sols qu'on y rencontre sont des sols ferrugineux tropicaux qui, du fait de l'exploitation humaine font place par endroits aux sols latéritiques infertiles. On observe aussi dans les bas-fonds et les vallées des cours d'eau des sols hydromorphes. Dans l'ensemble, ces différents types de sols sont relativement fertiles (Y.J. Capo-chichi, 2006, p. 8). De ce fait, ces différents sols représentent de grands atouts pour la productivité agricole dans la commune. Dans l'ensemble de la commune, il existe des collines de façon éparse dans les localités, comme Savè ville, Kaboua, Gogoro, Okounfo, Akon et Sandéou. Ces collines représentent 5 % du relief, les plateaux 90 %, les bas-fonds 2 % et autres 3 % (Y. O. Adéyandjou, 2011, p. 31).

L'agriculture est la principale activité exercée par environ 80 % de la population qui cultive des céréales, des tubercules et légumineuses. Les moyens de production utilisés sont rudimentaires et le taux de mécanisation est de 5 % (Y. O. Adéyandjou, 2011, p. 40). L'élevage est caractérisé par un cheptel composé de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins et, de la volaille. La commune abrite un marché de bétail en plein essor.

Somme toute, la Commune de Savè, est une commune à caractère agricole puisque environ 80 % des populations exercent dans le domaine, le développement de son économie locale ne

peut se passer d'usage du foncier agricole d'où une gestion durable des terres agricoles est nécessaire.

Données et méthodes

L'approche méthodologique utilisée s'articule autour de la collecte des données, leur traitement puis l'analyse des résultats.

Données utilisées

- données biophysiques à savoir climatologiques, géomorphologiques, pédologiques et végétales des trente dernières années;
 - données démographiques issues des recensements généraux de la population et de l'habitation des années 1979, 1992, 2002 et 2013 ;
 - les données cartographiques ont été traitées par les méthodes des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) notamment JPEG et ArcView utilisés pour l'analyse cartographique ;
 - données sur la dynamique de l'occupation du sol des années 2006 et 2020
 - données sur les conflits fonciers en milieu rural depuis la mise en œuvre de la décentralisation;
 - données anthropiques issues des enquêtes de terrain.
- ✓ *Outils*

Les principaux outils utilisés sont :

- Questionnaires de recherche adressés aux populations de la commune ;
- Grille d'observation pour d'appréhender les modes de gestion des terres agricoles.

✓ *Matériels*

Les matériels utilisés sont :

- un GPS pour prendre les coordonnées géographiques des sites parcourus ;
- un appareil photographique, numérique pour des prises de vues illustratives ;
- un ordinateur, pour la saisie et le traitement des données collectées ;
- logiciel : EpiData pour constituer la base de données relative aux perceptions des enquêtés puis Excel et Xlstat pour réaliser les graphes.

✓ *Echantillonnage :*

La technique de l'échantillonnage adoptée dans le cadre de cette recherche est basée sur un sondage au niveau des ménages agricoles et des producteurs agricoles. Dans ce cadre, la commune de Savè est subdivisée en des unités de recherche que sont ici ses arrondissements. Le choix des personnes à interviewer repose sur les critères suivants : avoir au moins (18) ans et être responsable de ménage, ce choix est motivé par le fait qu'il est plus facile de s'entretenir avec les personnes majeures ; de plus, c'est dans le but d'avoir des informations fiables. Ce choix a pris en compte les autorités administratives (maire : 1, chefs d'arrondissement : 6 et chefs de quartier : 12). Les autres personnes ressources ont été choisies en fonction de leur responsabilité dans le secteur agricole ou du foncier dans leurs localités respectives.

La taille de l'échantillon est déterminée par la formule de l'échantillonnage de Survey Monkey. Soit E la taille de l'échantillon

$$E = \frac{\frac{Z^2 \times p(1-p)}{e^2}}{1 + \left(\frac{Z^2 \times (1-p)}{e^2 N}\right)}$$

N= taille de ménages agricoles

e= marge d'erreur

Z= la cote = 1,28

La cote Z correspond au nombre d'écart-types d'une portion donnée à la moyenne.

Le tableau I présente le nombre total de personnes enquêtées.

Tableau I : Nombre de ménages enquêtés par arrondissement

Arrondissement	Ménages agricoles	Ménages agricoles enquêtés
ADIDO	277	8
BONI	289	8
KABOUA	1451	43
OFFE	1798	53
PLATEAU	451	13
SAKIN	1231	36
Total	7527	160

Source : Enquête de terrain, mai 2020

Au total, 160 personnes ont été enquêtées sur 7527 soit $\frac{160}{7527} \times 100$.

Le groupe cible a permis de recueillir des informations nécessaires pour mener à bien notre étude.

➤ *Analyse des résultats*

Le modèle d'analyse utilisé est le modèle PEIR. En effet, ce modèle permet d'identifier les tendances de la gestion foncière dans la commune de Savè. A travers les composantes, il permet d'apprécier la dynamique du foncier agricole et sa gestion au sein de ce système (figure1).

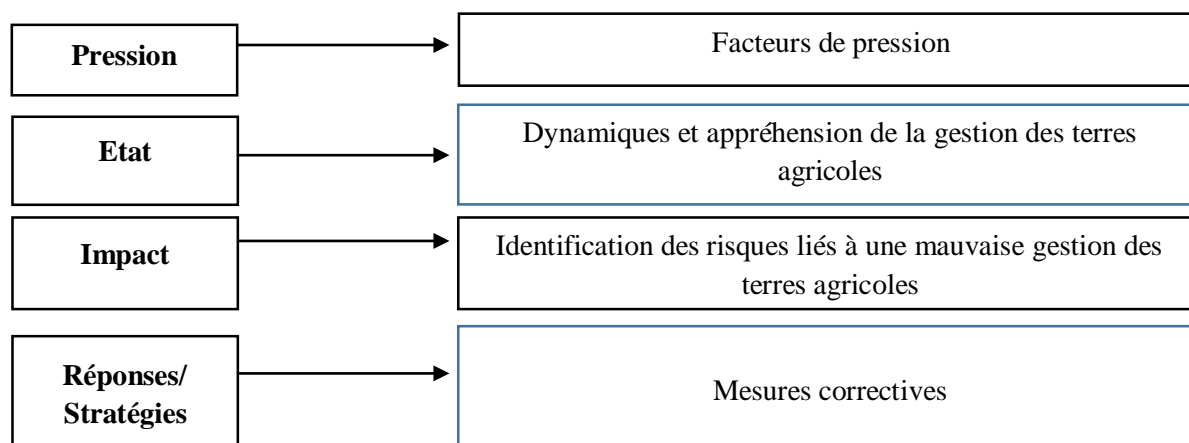


Figure 1 : Canevas méthodologique d'analyse des résultats à l'aide du modèle PEIR.

2. RESULTATS

Caractérisation des modes de gestion des terres agricoles

Modes d'accès aux terres agricoles dans la commune de Savè

Différents modes d'acquisition des terres agricoles favorisent son appropriation durable avec des droits complets. Ils englobent des droits traditionnels comme : l'héritage, le don, le prêt, la location ou le bail, l'achat La figure 2 montre un récapitulatif des taux d'acquisition des terres agricoles dans la commune de Savè selon les différents modes d'accès

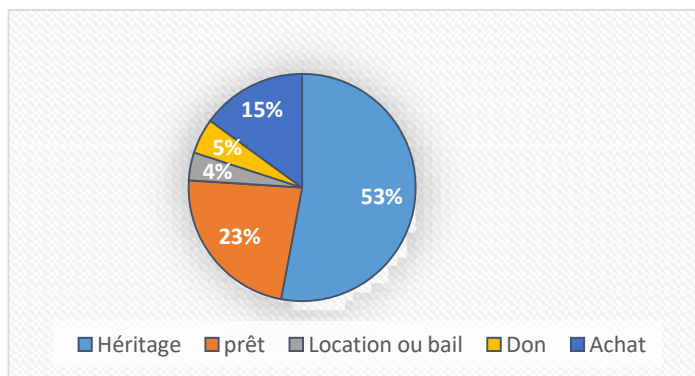


Figure 2 : Modes d'accès aux terres agricoles dans la commune de Savè
Source : Enquête de terrain, mai 2020

L'analyse de la figure 2 révèle que 53 % des terres agricoles sont acquies par l'héritage, 23% par prêt, 15% par achat, 5 % par donation et seulement 4 % par location ou bail. Ces modes d'accès aux terres agricoles sont parfois sources de conflits dans la commune.

Conflits liés à la gestion des terres agricoles

- Conflits fonciers en zones urbaine et péri-urbaine

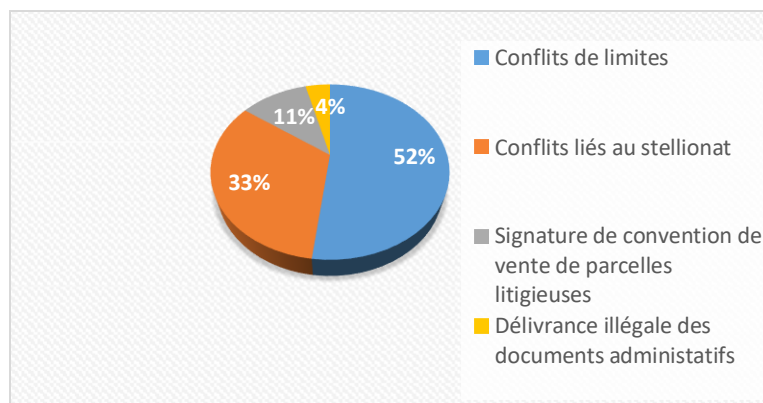


Figure 3 : Types de conflits en milieu urbain et péri-urbain autour des terres agricoles
Source : Enquête de terrain, mai 2020

L'analyse de la figure 3 permet de dire que les conflits de limites sont les plus importants dans les milieux urbain et péri-urbain dans la commune de Savè (52 %). Puis suivent les conflits liés au stellionat avec 33 % des cas. Par ailleurs, quant aux conflits liés à la signature de conventions de vente de parcelles litigieuses et ceux liés à la délivrance illégale des documents administratifs, ils occupent respectivement 11 % et 4 % dans la commune. La figure 4 traduit les types de conflits en milieu rural autour des terres agricoles.

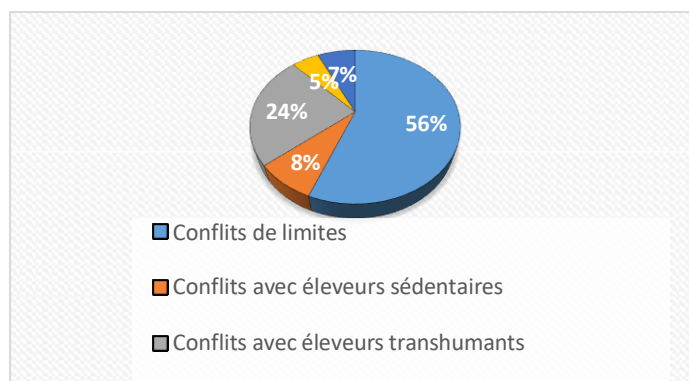


Figure 4 : Types de conflits en milieu rural autour des terres agricoles

Source : Enquête de terrain, mai 2020

Il ressort de l'analyse de la figure 4 que les conflits de limites de propriétés sont les sources de discordes liées à la question foncière dans les milieux ruraux, dans la commune de Savè (56 %). De plus, on constate que les conflits entre éleveurs et producteurs viennent en deuxième position avec 32 % des cas. Et les conflits entre propriétaires terriens et exploitants agricoles (7 %) suivent. En outre, on constate que les conflits successoraux (5 %) sont moins importants dans la commune. Comme on peut aisément le constater, ces différents modes d'accès aux terres agricoles qui ne sont pas dénués d'inconvénients servent absolument de passerelle aux modes de gestion de ces terres.

Modes de gestion des terres agricoles dans la Commune de Savè

Cette partie s'articule autour de deux points : les cadres coutumier et moderne de la gestion foncière et les acteurs fonciers. Il s'agit, en fait, de faire ressortir les compétences de la Commune dans le domaine du foncier puis les intérêts des différents acteurs autour de la terre. Ceci permet, en dernier ressort, d'appréhender les problèmes qui se posent en matière de gestion foncière dans la Commune.

❖ *Cadre coutumier de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè*

Il paraît commode de distinguer ici, deux (2) sous-groupes d'acteurs que sont les chefs traditionnels ou coutumiers, d'une part et d'autre part, les collectivités.

Les chefs traditionnels ou coutumiers servent d'intermédiaire entre les autorités administratives et les ménages. En matière foncière, ils constituent des sources de renseignements importantes pour la validité d'une propriété. En cas de vente de terrains entre particuliers, ils constituent le premier niveau d'officialisation de la procédure de vente. En effet, c'est au chef quartier qu'il revient en premier lieu de signer les conventions de vente après avoir constaté que le terrain en question n'est pas litigieux. En outre, en cas de conflits, les chefs traditionnels ou coutumiers sont les premiers sollicités en vue d'un règlement.

Dans Savè centre, comme indiqué plus haut, il existe treize (13) collectivités qui sont des propriétaires terriens mais en dehors de Savè centre, depuis le village de Diho, dans l'arrondissement de Sakin jusqu'à Okounfo dans l'arrondissement de Kaboua, la terre est sous l'autorité du « Balè », c'est-à-dire du chef coutumier ou du roi. Cependant, il est à noter la présence dans ces localités de collectivités qui gèrent également les terres agricoles.

Quant à la gestion des conflits, les instances d'arbitrage et de régulation des conflits peuvent être régies par un ou plusieurs individus.

Sur le plan coutumier, le gestionnaire des terres a un rôle de régulation des conflits. Cela peut être le chef d'exploitation, le chef de la famille élargie ou le chef de lignage respectivement sur les terres dont ils ont le droit de gestion. En cas de tensions entre ayant-droits, ils sont saisis. Si le problème ne se résout pas à ce niveau, ils vont en avertir le roi du village qui a un rôle de régulation des conflits sur l'ensemble des terres du village lorsqu'il est saisi par la population. A cette fin, il réunit son comité de sages et les parties concernées et, rend son jugement. Les parties peuvent toutefois contester la décision et rester sur leurs positions.

❖ *Cadre administratif de la gestion foncière de la Commune de Savè*

Le Bénin s'est engagé depuis 1990 dans une réforme de l'administration territoriale : la décentralisation. Cette réforme laisse entrevoir de façon manifeste la volonté du législateur de réaliser au Bénin, une réforme de l'administration, porteuse d'un développement local véritable. Il importe de mentionner qu'à l'instar de l'Etat central, acteur principal de la décentralisation, les collectivités locales créées et les populations interviennent dans le processus surtout en ce qui concerne la gestion des affaires propres et du patrimoine des Communes.

A travers cette réforme, l'Etat a transféré des compétences aux Communes. Ainsi, la Commune en tant que collectivité locale décentralisée est une personne morale publique. Elle gère de ce fait ses propres affaires à l'aide de ses moyens propres. Le corollaire de cette auto administration est l'existence et la jouissance de compétences propres qui lui permettent d'exécuter, d'une part des missions distinctes de celles de l'Etat central et d'autre part, de résoudre les problèmes de dimension locale, qui couvrent tous les domaines de la vie socio-économique et culturelle de sa population.

Sans donner tous les détails sur les compétences propres aux Communes, il convient de mettre en exergue ici, les dispositions relatives au foncier. En effet, les articles 84 à 91, 94 et 96 de la loi n° 97-029 portant Organisation des Communes en République du Bénin disposent que le conseil communal ou municipal prend les délibérations et décisions qui sont exécutées par le maire et accessoirement par ses adjoints dans les domaines du développement local, de l'aménagement, de l'habitat, de l'urbanisme, ...

Contrairement à ce qui se passe dans les autres communes du Bénin telles que Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey-Calavi, on ne remarque pas de "démarcheurs professionnels" dans la commune de Savè. Cela peut traduire le faible niveau des transactions foncières dans le département et en particulier dans la commune de Savè.

Quant à la gestion des contentieux et conflits fonciers, trois (03) voies s'offrent : le règlement à l'amiable, le règlement par le tribunal de conciliation et, le recours aux tribunaux officiels (juridiques et administratifs).

Le règlement à l'amiable

Les parties en conflit peuvent chercher un accord à l'amiable pour résoudre leur conflit. Un tiers peut servir de médiateur. Lorsque les parties en conflit optent pour le règlement amiable, elles choisissent de commun accord, l'instance locale ou la personne chargée du règlement à l'amiable du différend (**Art.387**).

Le règlement par un tribunal de conciliation

La tentative de conciliation est faite par le tribunal de conciliation compétent du ressort territorial. Ce n'est que lorsque les parties ne s'entendent pas sur le choix du mode de règlement, que la partie la plus diligente saisit directement le juge du contentieux. Ainsi, les litiges portant sur le droit de propriété ou sur les immeubles bâtis ou non bâtis sont de la compétence du

juge judiciaire (**Art.394**). Tandis que les litiges portant sur les actes délivrés par l'administration publique ou ses démembrements sont de la compétence du juge administratif (**Art.395**).

Règlement par les tribunaux officiels

En cas d'impossibilité d'accord entre les parties en conflits, en règle générale, la partie intéressée peut saisir directement les tribunaux de l'ordre judiciaire, conformément aux dispositions de la loi portant organisation judiciaire.

Toutefois, la saisine des juridictions doit obligatoirement être précédée, au choix des parties, d'une tentative de conciliation par le tribunal de conciliation compétent ou d'une tentative de règlement à l'amiable (**Art.386**).

Somme toute, dans la commune de Savè, le mode de règlement le plus développé est celui du règlement à l'amiable grâce aux interventions des sages qui détiennent des connaissances par rapport aux limites des terres héritées puisque les cas de différends sont légion dans la commune et sont souvent liée à la limite des propriétés. Alors, de quoi retournent de toute évidence les enjeux et défis des terres agricoles dans la commune de Savè ?

Enjeux de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè

Afin de mieux apprécier les enjeux de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè, les données des enquêtes anthropiques ont été complétées par une analyse de la dynamique de l'occupation du sol dans la commune.

Dynamique de l'occupation du sol

Pour apprécier la dynamique de l'occupation du sol, une étude diachronique a été faite. Ainsi, les cartes d'occupation du sol de 2006 et 2020 ont été réalisées et comparées (figure 5 et 6).

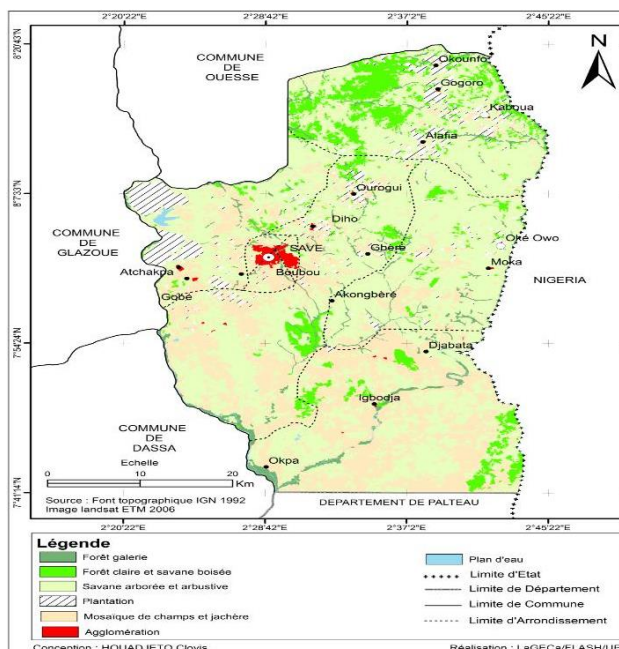


Figure 5 : Occupation du sol de la commune de Savè en 2006

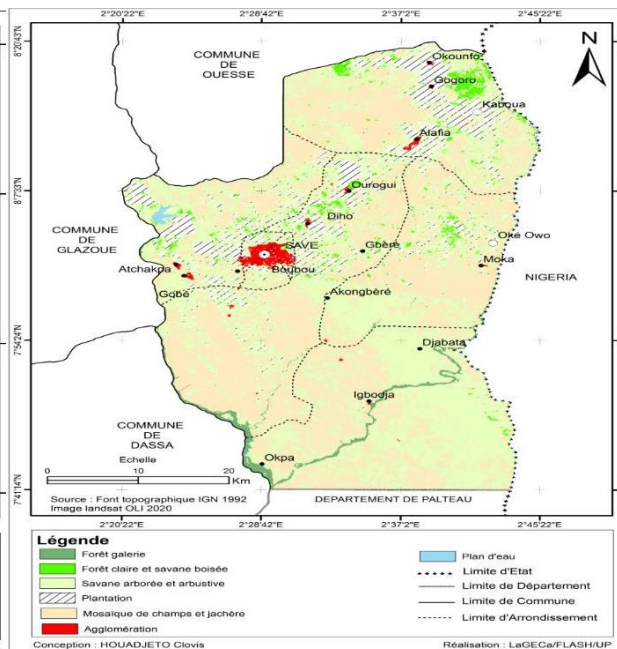


Figure 6 : Occupation du sol de la commune de Savè en 2020

Les deux figures ont permis de réaliser le tableau II de l'évolution des superficies des formations végétales au cours de chacune des deux années.

Tableau II : Dynamique des unités d'occupation du sol

Classes d'occupation du sol	Superficie 2006		Superficie 2020		Evolution
	Km	%	Km	%	Te
Forêt galerie	74.68	3.27	28.97	1.27	-2.00
Forêt claire et savane boisée	190.99	8.37	40.60	1.78	-6.59
Savane arborée et arbustive	1267.06	55.53	1083.26	47.48	-8.06
Plantation	121.53	5.33	158.33	6.94	1.61
Champs	603.08	26.43	937.11	41.07	14.64
Agglomération	15.50	0.68	24.56	1.08	0.40
Plan d'eau	8.76	0.38	8.76	0.38	0.00

Source : Image LANDSAT ETM 2006 et LANDSAT OLI 2020

Les données du tableau II indiquent l'évolution des différentes composantes de l'environnement entre 2006 et 2020.

Elles ont permis d'élaborer la figure 7 qui illustre les superficies des différents types de formations végétales et les composantes environnementales de la commune de Savè.

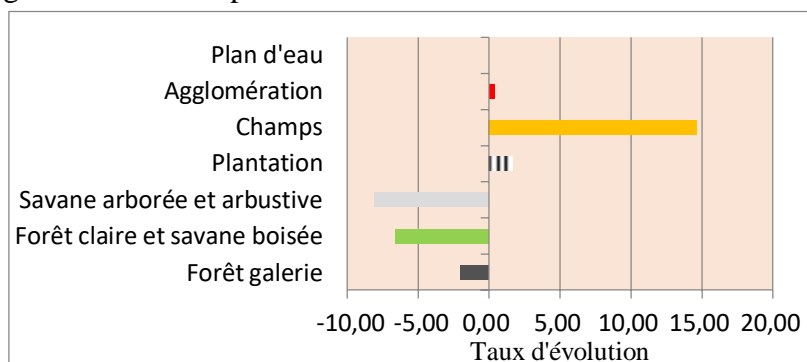


Figure 7 : Dynamique des composantes environnementales de la commune de Savè entre 2006 et 2020.

A partir de l'analyse des données entre ces deux périodes, certaines composantes de l'environnement ont connu une régression tandis que d'autres ont connu une progression. Ainsi, la forêt galerie, forêt claire et savane boisée, savane arborée et arbustive ont connu une régression respective de (-2 % ; -6,59 % et -8,06 %) entre 2006 et 2020. Pendant cette même période, les superficies occupées par les agglomérations, les plantations et surtout des champs se sont accrues. Elles ont connu une progression respective de 0,4 % ; 1,4 % et 14,64 %. Cette situation s'explique par la demande de plus en plus croissante des terres par les producteurs agricoles et les exploitants des produits forestiers. Quant aux cours d'eau, ils sont restés stables entre les deux périodes.

Somme toute, en se basant sur l'analyse du tableau II, il y a une extension des unités comme les plantations, les champs et enfin les agglomérations. Dans le même temps, on assiste à la réduction des formations telles que la forêt galerie, forêt claire et savane boisée, savane arborée et arbustive. Cette dégradation du couvert végétal est due aux besoins sans cesse croissant de terres agricoles des autochtones et surtout des colons agricoles pour leurs productions, la construction des habitations et autres.

En définitive, suite aux différentes analyses des données des enquêtes anthropiques et des données sur la dynamique de l'occupation du sol, les enjeux de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè sont d'ordre socio-économique, environnemental et politique.

❖ *Enjeux sociaux*

L'accès à la terre et aux ressources naturelles constitue un gage de paix, de stabilité et de développement social équilibré. L'accès équitable aux ressources naturelles pour tous les usagers contribue à la prévention des conflits et favorise une plus grande sécurité foncière, le développement social ne pouvant se faire dans un contexte de conflits. De facto, la mauvaise gestion du foncier conduit à des situations conflictuelles.

Par ailleurs, l'autre principale crainte est la disparition de l'agriculture familiale, pratiquée par les paysans possédant des terres d'une superficie de moins de 10 hectares et fournissant la plus grande partie de la production des denrées alimentaires de la commune. Ce qui ferait peser une menace importante sur la sécurité alimentaire surtout dans les milieux ruraux et exacerber le phénomène de l'exode rural.

Par conséquent, la gestion des terres agricoles est d'une importance capitale de nos jours, dans la perspective de la préservation de la paix dans la commune de Savè.

❖ *Enjeux économiques*

La terre et les ressources naturelles constituent le substratum des activités productives des ruraux. Toutes les personnes interrogées dans le cadre de ce travail, ont des activités principales ou secondaires liées au foncier. Garantir un accès équitable à ces ressources constitue donc un enjeu crucial dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans un contexte où les stratégies d'allègement de ce fléau identifient la relance du secteur primaire comme le principal levier de la croissance économique.

❖ *Enjeux environnementaux*

La gestion durable des essences forestières et, de l'agriculture et leur intégration dans les plans d'utilisation des terres sont essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable, garantir la sécurité alimentaire et faire face aux changements climatiques. Les forêts et les arbres contribuent à la durabilité de l'agriculture, par exemple en stabilisant les sols et le climat, en régulant les flux de l'eau, en fournissant ombrage et protection et en offrant un habitat aux pollinisateurs et aux prédateurs naturels des organismes nuisibles à l'agriculture. Or, de nos jours, les paysans n'ont plus aucun respect pour les essences forestières qu'ils détruisent pour la fabrication du charbon de bois, à telle enseigne que, d'une part, certaines essences forestières sont en voie d'extinction et, qu'il ne reste pratiquement plus, d'autre part, de grands arbres dans la commune de Savè. La photo 1 en est une parfaite illustration.



Photo 1 : Flore complètement détruite à Savè
Prise de vue : A R. A Yacoubou Mama, avril 2020

La photo 1 montre une flore complètement détruite suite aux activités agricoles dans le milieu où les seuls arbres qui tiennent encore debout ne sont que ceux dont la coupe a été interdite par les agents des eaux, forêts et chasse, tels le Karité et le néré.

❖ *Enjeux politiques*

Un accès équitable aux ressources naturelles et aux institutions qui les gèrent favorise la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. En effet, s'il y a une gestion équitable et paisible du foncier, les populations seront dans de meilleures dispositions pour participer au développement de leur contrée et le respect des règles établies sera de mise. Toutes ces dispositions sont contenues dans le nouveau code foncier en République du Bénin.

Défis de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè

Les défis de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè sont multiples. Ils respectent aussi les dispositions du nouveau code sur le foncier en République du Bénin.

Au niveau communal :

➤ *La planification des réserves de terres agricoles au niveau de chaque arrondissement*

L'état des lieux de la gestion foncière en milieu urbain a mis en relief l'ampleur du phénomène de l'extension horizontale des villes qui se traduit par le développement accéléré de surfaces urbanisées sur les arrondissements limitrophes de la ville. Ce phénomène de l'étalement urbain entraîne une amplification de la consommation foncière pour l'habitat, au détriment des territoires agricoles et pastoraux. La périurbanisation se développe sur des terroirs ruraux qu'elle transforme profondément alors que ces espaces sont plus propices à l'exploitation agricole et pastorale qu'à l'habitat.

Face à ces contraintes, la planification urbaine devrait être revue pour promouvoir des stratégies de développement urbain basées sur une utilisation optimale de l'espace destiné à l'habitation en vue de la préservation des terres pour les activités agricoles dans le futur.

➤ *La perpétuation de l'accès facile des jeunes, mais aussi des femmes, aux terres agricoles en vue de favoriser l'équité et l'égalité du genre, le progrès et la justice sociale*

Dans les différents arrondissements ruraux enquêtés, les jeunes hommes ainsi que les jeunes femmes n'éprouvent pas de difficultés majeures pour accéder aux terres agricoles. Dès lors, il serait judicieux de trouver les moyens nécessaires pour la continuité de ces avantages.

La promotion de droits fonciers plus équilibrés entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les jeunes et les adultes, constitue un gage de progrès et de justice sociale. En d'autres termes, les droits exercés par les femmes et les jeunes, individuellement et collectivement, doivent être renforcés au sein des communautés de base, en vue de garantir une meilleure prise en compte de leurs besoins fonciers spécifiques. Pour parvenir à cette fin, il faudrait, non pas promouvoir de nouvelles mesures législatives (les textes juridiques en vigueur donnent, en principe, aux femmes et aux hommes des droits d'accès au foncier de façon équitable), mais trouver un terrain d'entente sur des mesures d'accompagnement fortes. Des actions d'éducation, de sensibilisation, de conseils juridiques, de renforcement des capacités et des moyens économiques doivent être menées en direction des femmes, mais aussi des hommes chefs de ménages et, des leaders coutumiers ainsi que des responsables administratifs et politiques.

➤ *La mise en place d'un cadastre communal et une généralisation du PFR*

Le cadastre est un ensemble constitué de documents cartographiques et littéral à l'échelle nationale ou local. Le premier comporte des informations graphiques alors que le second renferme des renseignements attachés, relatifs aux parcelles de propriété individuelle. Aux termes du code en vigueur, le cadastre s'entend comme un ensemble technique des outils d'identification, d'enregistrement et de description des terres ou une représentation cartographique de l'ensemble du territoire national sur une base communale et selon sa division en parcelles de propriétés. Cela permettra d'éviter les conflits liés aux limites des territoires des villages tel le cas entre les villages d'Okounfo (arrondissement de Kaboua), commune de Savè et celui de Kokoro (arrondissement de Challa-Ogoï), commune de Ouèssè. Aussi, la mise en place du cadastre permettra-t-elle une sécurité foncière. Toutefois, un effort remarquable a été déjà fait à travers la réalisation du PFR dans les arrondissements de Kaboua et d'Offè dont une généralisation serait la bienvenue toujours dans le cadre de la sécurisation foncière dans le milieu rural. Cela suppose tout de même un accompagnement de l'Etat central, vivement souhaité du fait du coût exorbitant de ces opérations.

➤ *La régulation du nombre de superficies à mettre à la disposition des colons agricoles*

Compte tenu de l'accueil et de l'hospitalité des populations de son territoire, la commune de Savè enregistre depuis des lustres un flux important de migrants agricoles sans cesse en perpétuelle croissance. Ainsi, une maîtrise de ce phénomène paraît donc indispensable d'autant plus que ces colons emblavent des superficies importantes. Donc, une régulation des superficies à emblaver par ces colons serait la bienvenue. En fait, selon 88 % des enquêtés, il faudrait leur accorder désormais entre 2 et 5 hectares au plus.

➤ *L'utilisation du foncier comme un levier permettant de valoriser de façon optimale les potentialités des territoires et de développer la complémentarité des différentes activités de production*

La vulnérabilité foncière des éleveurs résulte de leur confrontation à des problèmes d'accès aux ressources en eau et en pâturage, en particulier dans les zones où l'élevage coexiste avec l'agriculture. Dans presque toutes les régions, l'activité d'élevage est tolérée. Toutefois, à cause des conflits récurrents entre les éleveurs et les paysans, il est important de multiplier les couloirs de transhumance dans la commune tout en se conformant aux textes en vigueur tel que le dispose l'**article 326** : Le parcours et le pacage du bétail doivent s'effectuer de manière à respecter les ressources végétales et à éviter les empiétements agricoles. Les agriculteurs sont tenus de respecter les itinéraires de parcours et les aires de pacage établies.

➤ *La protection de l'environnement à travers le reboisement*

La destruction forestière est la principale cause de réduction potentielle de la biodiversité et de la perturbation de l'écosystème forestier à travers le dénuement des sols et leur dégradation sous l'effet de l'érosion. La disparition progressive des espèces par extinction est irréversible et représente la plus grande tragédie écologique dans le milieu d'étude.

En effet, depuis quelques années, le phénomène de la dégradation forestière lié aux défrichements, à l'exploitation forestière, aux feux de végétation et aux surpâturages, affecte dangereusement l'environnement dans la commune de Savè.

Les opérations d'abattage, de débardage et de transport du bois telles que pratiquées par les populations ont pour effets de perturber l'écosystème forestier. Elles détruisent l'ensemble des

espèces végétales incluant celles qui n'ont pas atteint leur maturité et provoquent l'ouverture au sein du couvert forestier. Cette ouverture engendre l'exposition du sol au soleil entraînant des augmentations de températures qui assèchent le sol en le rendant difficile à toute régénération. A tout cela, s'ajoute l'érosion importante des sols qui les appauvrit. La perte des éléments nutritifs affecte négativement la capacité des terres agricoles dans leur rendement. De même, la compaction du sol due au piétinement des bœufs en pâture provoque l'infiltration de l'eau.

Ainsi, avec la déforestation avancée dans la commune de Savè, le reboisement et surtout l'entretien des terres agricoles sont impérieux tout en tenant désormais les populations au respect des textes en vigueur passant des sensibilisations aux sanctions.

Au niveau de l'état central :

➤ *Le cadrage des prix des terres selon les zones et surtout une limitation du nombre de parcelles que peut avoir un individu (au niveau de l'Etat central)*

En effet, la fixation des prix des terres selon les zones par les autorités foncières permettra de mettre fin ou à défaut de ralentir la spéculation foncière. Dans la même veine, une limitation du nombre de parcelles que peut acquérir une personne quel que soit son statut social et/ou politique favoriserait le maintien des terres agricoles perçues jusqu'alors comme un véritable objet de spéculation en vue d'annihiler l'intérêt des investisseurs à en acquérir.

➤ *Revoir les conditions d'accès aux terres pour les investisseurs étrangers*

Quant aux investisseurs étrangers, la condition sine qua non pour leur accorder l'accès à nos terres agricoles serait qu'ils acceptent de vendre une bonne partie de leurs produits à l'intérieur du pays, car actuellement, ces investisseurs ont opté pour l'exportation de leurs produits. Fort d'une telle logique, les Indiens de Ouoghi par exemple, livrent leurs tomates à l'extérieur pendant que nous importons une bonne partie des tomates que nous consommons actuellement dans le pays et paradoxalement dans la commune de Savè où cette culture est faite à grande échelle. Par ailleurs, l'Etat doit veiller au fait que les ouvriers qu'ils auront à exploiter soient bien traités d'autant plus que plusieurs études de cas abordent aussi le fait que les travailleurs prestent dans des conditions nettement inférieures à celles des travailleurs du pays d'origine de l'investisseur (Baxter cité par T. Deshaies, 2016, p. 17).

En définitive, la meilleure gestion des terres agricoles de la commune de Savè passe par la bonne foi des autorités locales à divers niveaux. Sur ce, elles doivent faire respecter scrupuleusement les textes en vigueur tout en résistant par patriotisme et intégrité aux actes de corruption qui facilitent malheureusement le bradage massif de terres agricoles au profit d'Hommes politiques ou d'investisseurs étrangers.

3. DISCUSSION

La terre a toujours été reconnue comme une source primordiale de richesse, de statut social et de pouvoir. Elle assure le logement, la nourriture et des activités économiques. Elle est la principale source de revenus et d'emplois dans la plupart des pays du monde en développement (70 à 80 % de leurs populations dépendent de l'agriculture) et représente une ressource de plus en plus rare en zone urbaine. (C. Ndiaye, 2005, p. 21). Au fait, avec la décentralisation, le lotissement devenu l'une des prérogatives des communes est un enjeu central de mobilisation de ressources locales dans l'économie politique communale. C'est un instrument très puissant de conversion (ou de la régularisation de la conversion) d'espaces ruraux « coutumiers » en

espaces urbains « immatriculés », producteur de « morceaux de ville » (Aboudou et *al.* cités par P. Y. Le Meur, 2008, p. 9) et contribuant fortement à la marchandisation du foncier. Les résultats de notre recherche confirment cet état de choses dans la commune de Savè où il n'y a pratiquement plus de terres qui ne soient déjà loties dans le milieu urbain et qui touche progressivement déjà les localités des périphéries du centre-ville.

Dans cet interface urbanisation et milieu rural, des dynamiques s'emparent de la terre en lui faisant changer de valeur et de fonction et en orientant l'aménagement de l'espace par endroits. Les arrondissements de la commune d'Abomey-Calavi autrefois ruraux et aux activités agricoles dominantes (Aïzan, cité par G. Glèlè, 2015, p. 16), par manque d'une législation soutenue (manque de textes législatifs ou réglementaires pour les maintenir dans leur fonction) pour les organiser, sont les « victimes » de l'excroissance urbaine de la métropole Cotonou, (G. A. Glèlè, 2015, p. 16). Dans la commune de Savè, peu de documents d'urbanisme ont été élaborés par la mairie pour mieux gérer le foncier et maîtriser l'urbanisation. Mieux, les outils comme les Schémas Directeurs, les Plans Directeurs d'Urbanisme, les Plans d'Occupation des Sols ne sont pas entièrement mis en application dans la commune. A cet effet, les autorités communales devront élaborer des documents de planification et d'accompagnement de l'urbanisation de la commune et de veiller à une application rigoureuse des différentes lignes directrices d'autant plus que dans son extension, la ville de Savè ne cesse d'empiéter sur les terres qui jadis étaient utilisées à des fins agricoles. A cela devra s'ajouter l'assurance de mesures d'accompagnement aux arrondissements ruraux en vue d'une gestion efficace des terres agricoles face à la colonisation sans cesse de ces terres, d'une part, par les paysans des autres contrées du pays et, d'autre part, par les investisseurs étrangers qui ne cessent de s'intéresser aux terres de la commune pour leur besoin de production.

En outre, l'humanité est confrontée à des défis sans précédent. Elle doit nourrir une population toujours croissante, faire face à la crise d'approvisionnement en énergies fossiles, gérer les écosystèmes en préservant la biodiversité, éviter que le réchauffement ne s'emballe de façon irréversible, assurer l'accès au logement tout en maîtrisant la croissance des villes. Il lui faut aussi réduire les risques d'affrontements et faire régresser, pour cela, les phénomènes d'exclusion de l'accès aux ressources, en réduisant pauvreté et inégalités (Comité technique « foncier et développement », 2009, p. 15). Aussi, les arbres ont-ils, convient-il de le préciser, insensiblement préparé la terre que nous cultivons. Elle doit à leurs débris entassés pendant une longue suite de siècles, cet humus ou terre végétale qui assure l'abondance des moissons . . . Abattez une forêt . . . semez continuellement sur ce terrain, peu à peu les récoltes absorberont la terre végétale, les pluies en entraîneront le reste . . . Ce sol auparavant noir et fertile changera de couleur, il ne restera plus qu'un grain de terre sec, aride et granuleux . . . (C. Feller et J. Boulaine, 1987, p. 489). A travers la démonstration de cet auteur, plus aucun doute n'est permis sur l'importance des arbres pour les terres en général et les terres agricoles en particulier, en vue du maintien de leur fertilité. Donc, outre leur importance sur le plan climatique, les arbres sont d'une utilité capitale pour les sociétés à caractère agricole telles que les populations de la commune de Savè.

CONCLUSION

La commune de Savè recèle d'importantes superficies de terres agricoles. Cependant, avec une pression démographique en perpétuelle croissance et surtout le fait de l'urbanisation accélérée de la ville de Savè, les terres agricoles se font de plus en plus rare dans le centre-ville et désormais au niveau des périphéries de la ville. Outre l'urbanisation accélérée de la ville qui

empiète sur les terres agricoles, il faut noter que, du fait de son hospitalité, la commune accueille de plus en plus de colons agricoles qui sont installés un peu partout à travers la commune et qui emblavent des superficies de terres considérables. Et également de nouveaux investisseurs étrangers qui viennent s'ajouter à ceux de la SUCOBE qui exploitent déjà une superficie de 10.000 hectares dans la commune (entretien avec l'ex- chef service affaire domaniale de Savè). L'arrivée de ces investisseurs pourrait représenter des opportunités sur le plan socio-économique pour la commune, en particulier et le pays en général, d'autant plus que les populations bénéficieraient d'une plus grande sécurité alimentaire grâce à l'exploitation de nouvelles superficies et du fait que les populations gagneraient d'argent en travaillant pour eux et surtout la commune gagnerait économiquement compte tenu du paiement des frais d'exploitation desdites superficies. Mais pour que cela soit ainsi, il faudrait qu'ils respectent les termes de leurs contrats ; ce qui n'est actuellement pas le cas. Ainsi, une prise de conscience à divers niveaux est nécessaire en vue de la préservation ou d'une meilleure utilisation des terres agricoles dans la commune de Savè. A cet effet, la réplique idoine aux défis de la gestion des terres agricoles dans la commune de Savè suppose que les autorités investies de la gouvernance de la commune de Savè tiennent rigoureusement compte, dans leurs différents plans d'aménagement, du fait que l'agriculture représente la base de l'économie communale et faire une planification intégrée de l'utilisation des terres qui offre un cadre stratégique essentiel permettant de trouver un juste équilibre entre les différentes utilisations des terres. Il est important de noter que ces processus de planification doivent être strictement participatifs. En effet, ce sont les agriculteurs et les autres habitants des zones rurales, les autochtones en premier qui devront, en définitive, mettre les plans en pratique et, ils le feront seulement si ces plans répondent à leurs besoins et servent leurs intérêts.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADEME, 2017, Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ? Définition des différentes pratiques d'agriculture urbaine et décriptage de ses principaux enjeux de durabilité, 27 p
- ADEYANDJOU Oladéko Yabi, 2011, *Colonisation agricole et gestion des ressources naturelles dans la commune de Savè*. Mémoire de DEA en Géographie, EDP, UAC 93p.
- ANGSTHELM Bruno, MAHINOU Nestor, LUKACS Anna-Maria, 2010, *Agriculture familiales et société civiles face aux investissements massif dans les terres agricoles au Bénin*, rapport SYNPN, Terre Solidaire, Coordination Sud. p.22
- CAPO-CHICHI Yénakpondji, 2006, *Monographie de la commune de Savè*, 31 p
- Comité technique « foncier et développement », 2009, Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud, *Livre blanc des acteurs français de la coopération*, 132p.
- DE LEENER Joanna, 2011, *L'accaparabilité des terres. Une investigation dans le Macina, Office du Niger, Mali*. Mémoire de Master en Géographie, 102 p
- DESHAIES Thomas, 2016, *L'accaparement des terres et ses impacts sur la sécurité alimentaire et foncière : Evaluation des mécanismes de prévention et de résolution de conflits fonciers dans la région des hauts-bassin au Burkina-Faso*. Mémoire de Maîtrise en science politique, 133p.
- FANALONWAN Comlan Espoir, 2017, *Stratégies des acteurs et gestion de la propriété foncière par les collectivités locales dans la commune de Savè*. Mémoire de Maîtrise de Géographie, FLASH, UAC, 69 p
- GLELE Afiavi Gisèle, 2015, *La périurbanisation et dynamique foncière sur le plateau d'Allada (Sud-Bénin) : L'espace témoin de la commune d'Abomey-Calavi*. Thèse Unique de Géographie, EDP, UAC, 248 p

Le MEUR Yves-Pierre, 2008, Information foncière, bien commun et ressource stratégique : Le cas du Bénin. Dossier n°147, 35 p.

LUND Christian, 2000, *Régimes fonciers en Afrique : Remise en cause des hypothèses de base*, 19 p

NDIAYE Coumba Ahmadou, 2005, *Problématique de l'accès aux ressources foncières des populations de la zone du lac Guiers. Cas de la communauté rurale de Mbane*. DESS en Aménagement du territoire et gestion urbaine, Dakar, 121 p

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l’auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d’un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d’un ouvrage, d’un mémoire ou d’une thèse, d’un rapport, d’une revue ou d’un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d’édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l’édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d’auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l’espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d’opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l’espace public à Abidjan. In : *L’Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d’ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L’harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d’inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s’acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu’après paiement par les auteurs des frais d’instruction et de publication qui s’élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l’adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l’une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77